

DEPARTEMENT
SEINE & MARNE
ARRONDISSEMENT
FONTAINEBLEAU
CANTON
NEMOURS
COMMUNE
NEMOURS

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
DECISION DU MAIRE

ALIENATION DE VIEUX METAUX

\*\*\*\*\*

Le Maire de Nemours, Valérie LACROUTE,

VU :

- l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du Conseil Municipal n° 20/47 en date du 11 juin 2020 relative aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de vendre les vieux métaux entreposés au Centre technique municipal de la Ville de Nemours ;

DECIDE

Article 1

De vendre aux établissements DERICHEBOURG situés 54 rue des Prés - 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours :

- 860 kilogrammes de ferrailles légères à broyer du 20 août 2025 pour un montant de 94.60 euros,
- 2 940 kilogrammes de platinage mêlé du 23 juillet 2025 au 27 janvier 2026 pour un montant de 298 euros,

Soit une recette de 396.60 euros.

Article 2

La recette correspondante sera constatée au compte administratif du présent exercice.

Article 3

Le Directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Fait en Mairie, le 10 MARS 2026



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Valérie Lacroute".

Valérie LACROUTE

Date de transmission au représentant de l'Etat : 10 MARS 2026

Date d'affichage 10 MARS 2026